



**Association de Blainville  
Québec Solidaire**

Marjolaine Verville-Légaré

Benoit Boulianne

Mélissa Fafard

Courriel : blainville@quebecsolidaire.net

Le 31 mai 2023

## **L'Association de Québec solidaire Blainville s'oppose fermement au projet d'agrandissement du site d'enfouissement "Cellule 6" de Stablex et soutient la lutte pour la préservation de la grande tourbière de Blainville.**

Nous soumettons par la présente un mémoire dans le cadre des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex à Blainville. Celui-ci vise à exposer les raisons pour lesquelles nous nous opposons fortement à ce projet et nos inquiétudes légitimes quant à son impact sur notre environnement et notre qualité de vie. Ce document met en évidence les préoccupations spécifiques liées à ce projet et souligne les conséquences potentiellement néfastes pour notre communauté.

### **1. Avant-propos**

Il y a 40 ans, le BAPE publiait un rapport critique sur le projet de Stablex de créer un site de traitement et de disposition des résidus dangereux à Blainville. Le rapport soulignait les risques et les impacts potentiels du projet sur la santé publique, l'environnement, le milieu agricole et le cadre de vie des citoyens. Il recommandait au gouvernement du Québec de revoir la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et d'imposer des conditions strictes à Stablex<sup>1</sup>.

Malheureusement, ces recommandations n'ont pas été suivies. Stablex a commencé ses opérations en 1985. Depuis lors, Stablex traite et dispose des résidus industriels et des sols contaminés en les stabilisant avec des matières cimentaires avant de les placer dans des cellules étanches sur le site de Blainville. Le site occupe aujourd'hui plus de 100 hectares et reçoit environ 200 000 tonnes de déchets par année.

Au fil des ans, Stablex a été la source de nombreuses plaintes et contestations de la part des riverains, des municipalités et des organismes environnementaux. Ces derniers dénoncent les nuisances sonores, olfactives et visuelles causées par le site, ainsi que les risques pour la santé publique et l'environnement en cas de fuite, d'incendie ou d'accident. Ils reprochent également à Stablex son manque de transparence, son non-respect de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son empiètement sur une zone agricole et résidentielle<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, Stablex veut agrandir son site pour continuer ses activités plus longtemps. L'entreprise a déposé une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour obtenir un certificat d'autorisation qui lui

permettrait d'augmenter de 50% sa capacité de traitement et de disposition. Le projet a été soumis à une commission d'enquête du BAPE.

## **2. Argumentaires**

Dans les sections suivantes de ce mémoire, nous exposerons plus en détail les raisons pour lesquelles nous nous opposons au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex.

### **2.1. Arguments écologiques**

#### **2.1.1. La Grande Tourbière, un puits de carbone naturel**

La Grande Tourbière de Blainville est un écosystème précieux qui joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. Les tourbières sont des puits de carbone naturels, c'est-à-dire des réservoirs qui stockent le carbone atmosphérique sous forme de matière organique dans leurs couches de tourbe<sup>3</sup>. Les puits de carbone permettent de réduire la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de réguler le climat. La destruction partielle de la tourbière due à l'agrandissement du site d'enfouissement entraînerait la libération de ce carbone stocké, contribuant ainsi à augmenter les émissions de gaz à effet de serre et à aggraver le problème des changements climatiques.

De plus, le drainage de la tourbière entraînerait la dégradation de l'écosystème et altérerait son fonctionnement naturel. Les processus de décomposition de la matière organique dans la tourbière libèreraient davantage de gaz à effet de serre, accentuant encore les impacts sur le climat. La tourbière perdrait également sa capacité à stocker le carbone et à fournir d'autres services écosystémiques, comme la régulation hydrologique, la filtration de l'eau, la conservation de la biodiversité et le maintien du patrimoine culturel.

Il est essentiel de préserver la Grande Tourbière de Blainville en tant que puits de carbone naturel et de contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En protégeant les tourbières, nous contribuons à la stabilisation du climat et à la préservation de l'environnement pour les générations futures. Les puits de carbone naturels sont des solutions climatiques basées sur la nature qui offrent des avantages multiples pour la société et la planète.

#### **2.1.2. L'importance de la tourbière dans la gestion des eaux**

La Grande Tourbière de Blainville est un écosystème d'une importance écologique capitale. Cette zone humide unique abrite une biodiversité exceptionnelle et fournit de nombreux services écosystémiques essentiels. La tourbière joue un rôle crucial dans la filtration de l'eau. Les couches de tourbe agissent comme un filtre naturel, éliminant les polluants et les contaminants avant que l'eau ne rejoigne les cours d'eau avoisinants<sup>4</sup>. Cela contribue à maintenir une bonne qualité de l'eau et à préserver les écosystèmes aquatiques. La qualité de l'eau est essentielle pour la santé humaine et animale, ainsi que pour les activités économiques et récréatives.

De plus, la Grande Tourbière de Blainville agit comme une éponge naturelle, absorbant et stockant l'eau en période de fortes précipitations<sup>4</sup>. Elle joue donc un rôle important dans la régulation des inondations. Le drainage de vastes zones de la tourbière pour

l'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex réduirait la capacité de la tourbière à retenir l'eau, augmentant ainsi les risques d'inondations dans la région environnante. Les inondations sont des phénomènes naturels qui peuvent causer des dommages matériels et humains importants, comme ce fut le cas au printemps 2023 dans plusieurs municipalités du Québec.

La conservation de la Grande Tourbière de Blainville est essentielle pour maintenir l'intégrité écologique de la région. Elle contribue à la préservation de la biodiversité, à la qualité de l'eau, à la régulation des inondations et au stockage du carbone<sup>4</sup>. La destruction de la tourbière aurait des conséquences irréversibles, entraînant une perte de services écosystémiques inestimables.

### **2.1.3. Des espèces menacées dans la Grande Tourbière de Blainville**

La tourbière est un habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales spécifiquement adaptées à cet écosystème particulier. Sa destruction partielle en raison de l'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex aurait des conséquences graves sur la biodiversité et les équilibres écologiques locaux.

D'ailleurs, la Grande Tourbière de Blainville est un milieu naturel exceptionnel qui abrite un certain nombre d'espèces végétales et animales rares et menacées que le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger. Parmi ces espèces, on compte des plantes carnivores et des orchidées qui ont besoin de cet écosystème spécifique pour leur survie<sup>5</sup>. Si leur habitat était détruit, cela aurait un impact dévastateur sur ces espèces, qui risqueraient de disparaître. La Loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada interdit l'endommagement ou la destruction de l'habitat d'une espèce menacée ou en voie de disparition<sup>6</sup>. En détruisant une partie de la Grande Tourbière de Blainville, l'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex pourrait violer cette loi et contribuer à l'appauvrissement de la diversité biologique de la région.

La tourbière est aussi un habitat essentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs qui y trouvent refuge et nourriture<sup>7</sup>. Selon la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, il est interdit d'immerger ou de rejeter des substances nocives dans des lieux fréquentés par des oiseaux migrateurs, ce qui inclut les tourbières<sup>8</sup>. L'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex mettrait en danger ces espèces migratrices en perturbant leur habitat et en violant les réglementations en vigueur. Cette violation des lois de protection des oiseaux migrateurs est préoccupante et soulève des questions quant au respect des engagements environnementaux.

Il est essentiel de préserver la Grande Tourbière de Blainville en tant qu'habitat crucial pour ces espèces menacées. La destruction de la tourbière aurait des conséquences dramatiques sur la survie et la pérennité de ces espèces, mettant en péril leur avenir et compromettant les efforts de conservation en cours.

### **2.1.4. L'engagement du gouvernement provincial à protéger le territoire**

Le gouvernement provincial de François Legault s'est engagé à protéger 30% du territoire québécois d'ici 2030, ce qui inclut des territoires importants pour le milieu urbain comme la Grande Tourbière de Blainville<sup>9</sup>. Ce projet s'inscrit dans le "Plan Nature 2030" annoncé par le gouvernement du Québec à la suite de la COP15, qui vise à préserver la biodiversité et à lutter contre les changements climatiques.

La Grande Tourbière de Blainville est un écosystème unique et fragile qui mérite d'être conservé<sup>5</sup>. Les tourbières sont des habitats qui demandent des mesures de protection spécifiques<sup>5</sup>, car ils sont très sensibles aux perturbations. Le projet de Stablex risque de nuire à l'équilibre de la tourbière et de compromettre les mesures de protection en place.

Les mesures actuelles de gestion de la tourbière, comme le maintien des niveaux d'eau, la restauration des zones dégradées et la limitation des activités humaines sont indispensables pour préserver son intégrité écologique. L'expansion du site d'enfouissement de Stablex viendrait perturber ces mesures, entraîner une dégradation de la tourbière et réduire ses fonctions écologiques essentielles, ce qui irait à l'encontre des efforts de conservation en cours.

### **2.1.5. L'incohérence du projet face à la crise climatique**

Dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, il est crucial de revoir les procédés de gestion des déchets et de remettre en question les activités industrielles ayant des impacts significatifs sur l'environnement. Le projet d'agrandissement de Stablex est en contradiction totale avec le récent rapport publié par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>10</sup>.

Afin de réduire les effets néfastes des changements climatiques et de garantir un avenir décent pour nos enfants, le GIEC recommande de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius, de s'adapter aux changements climatiques, de renforcer la coopération internationale et d'impliquer tous les secteurs de la société dans la lutte<sup>10</sup>. L'expansion du site d'enfouissement de Stablex soulève des préoccupations quant à l'importation de déchets provenant d'autres régions<sup>11</sup>. Plus de la moitié des matières reçues par Stablex proviennent des États-Unis ou du reste du Canada. Le transport des déchets sur de longues distances génère des émissions de gaz à effet de serre, contribuant aux changements climatiques. Les émissions provenant des véhicules utilisés pour le transport, ainsi que celles liées aux installations de traitement des déchets, ont un impact significatif sur l'environnement.

Promouvoir le projet d'expansion de Stablex pourrait entraîner une dépendance accrue à l'importation des déchets, plutôt que de favoriser des solutions de gestion locale qui encouragent la réduction, le recyclage et le traitement responsable des déchets sur place<sup>12</sup>. Il est essentiel de privilégier des approches de gestion des déchets durables et intégrées, en encourageant des solutions locales qui minimisent l'impact environnemental et préservent la santé des communautés locales<sup>12</sup>. L'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex va à l'encontre de cet objectif et risque d'entraîner une augmentation de l'importation des déchets, aggravant ainsi les problèmes de gestion des déchets dans la région ainsi qu'une dépendance économique à ce secteur d'activité<sup>12</sup>.

Bref, il est impératif de promouvoir des alternatives durables pour la gestion des déchets industriels et dangereux, plutôt que d'encourager l'expansion de la Cellule 6. Investir dans des technologies de recyclage avancées, réduire à la source la production de déchets et promouvoir des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement sont des mesures qui permettraient de minimiser les risques environnementaux et sanitaires associés à la gestion des déchets dangereux.

## **2.2. Arguments socio-économiques**

### **2.2.1. Des impacts sociaux majeurs sur les communautés locales**

L'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex aurait également des impacts socio-économiques significatifs sur les communautés locales.

La Grande Tourbière de Blainville est une source de fierté et d'identité pour de nombreux résidents de la région. Elle offre des opportunités de loisirs, d'éducation et de tourisme écologique<sup>5</sup>. La destruction de cet écosystème naturel réduirait ces possibilités et aurait un effet négatif sur le bien-être et la qualité de vie des communautés locales. La perte de l'attrait écologique et touristique de la région pourrait affecter le secteur économique, notamment le tourisme, les activités récréatives et les industries qui dépendent de l'image écologique positive de la région.

Selon une étude rétrospective (1977-1993) qui visait à évaluer les impacts sociaux de Stablex à Blainville, la compagnie a été la source de nombreuses plaintes et contestations de la part des riverains, des municipalités et des organismes environnementaux. Ces derniers dénoncent les nuisances sonores, olfactives et visuelles causées par le site, ainsi que les risques pour la santé publique et l'environnement en cas de fuite, d'incendie ou d'accident<sup>2</sup>.

Nous pouvons supposer que l'agrandissement de la Cellule 6 ne fera qu'augmenter les problématiques déjà vécues pour les communautés à proximité de Stablex, affectant gravement leur bien-être quotidien. Cela pourrait aussi entraîner une diminution de la valeur immobilière des propriétés environnantes et des changements de composition démographique, perturbant l'économie locale, la cohésion sociale et le développement de la région.

### **2.2.2. Des risques pour la santé et la sécurité des communautés avoisinantes.**

L'usine Stablex et son site d'enfouissement, comme installation de traitement de déchets industriels dangereux, présentent des risques pour la santé et la sécurité des communautés à proximité.

Les déchets industriels et dangereux traités par l'entreprise contiennent souvent des substances toxiques et nocives pour la santé humaine<sup>13</sup>. L'extension des activités de la Cellule 6 augmente les risques d'émission de substances toxiques dans l'air, l'eau et les sols, tout comme les risques d'exposition des communautés à proximité. Cela pourrait entraîner de graves problèmes de santé, tels que des maladies respiratoires, des cancers et des troubles neurologiques<sup>14</sup>. La protection de la santé publique doit être une priorité absolue et le projet de Stablex présente clairement des risques pour notre bien-être collectif.

Le traitement de ces substances peut constituer un risque important d'accidents industriels. Tout récemment, en 2021, un incendie s'est déclenché dans un des bâtiments de Stablex, lors de traitements de déchets de chlore. « La matière se serait enflammée au moment du transbordement du produit dans des bassins. Heureusement, les pompiers de Blainville ont leur caserne juste à côté de ces installations »<sup>15</sup>. L'incident aurait pu avoir des répercussions bien plus désastreuses.

L'usine Stalex, en tant qu'installation de traitement de déchets industriels dangereux, présente des risques pour la santé et la sécurité des communautés environnantes. La protection de la santé publique doit être une priorité absolue et ce projet représente des risques pour notre bien-être collectif. De plus, l'usine présente un risque important d'accidents industriels. Il est donc justifié de s'opposer à l'agrandissement du site d'enfouissement de Stalex pour préserver la santé et la sécurité des communautés à proximité.

### **2.2.3. La perte de confiance envers les instances de gouvernances**

Le manque d'acceptabilité sociale du projet n'est plus à démontrer. Depuis l'installation de Stalex à Blainville, la compagnie a suscité l'intérêt de la société civile qui s'est manifestée par le nombre d'interventions sur la question effectuées durant le BAPE de 1988, de même que par la couverture médiatique et, d'autre part, par la diversité des actions (pétitions, organisations) des résidents et des groupes environnementaux qui les assistent dans le dossier. Le manque de transparence du ministère de l'environnement et de Stalex dans leurs opérations et dans la divulgation des résultats de leurs études s'est traduit par une perte de confiance des citoyens envers les instances gouvernementales<sup>2</sup>.

### **2.2.4 Le principe de précaution bafoué**

Le projet d'agrandissement de Stalex soulève des préoccupations majeures quant au respect du principe de précaution. Ce principe, qui est fondamental pour la protection de l'environnement et de la santé publique, exige d'agir de manière préventive face à des risques, même en l'absence de certitude scientifique absolue. Cela implique d'évaluer attentivement les risques potentiels, de recueillir des données scientifiques approfondies et d'adopter des mesures de prévention adéquates<sup>16</sup>.

Dans le cas du projet de Stalex, il est clair que des incertitudes subsistent quant aux conséquences sociales et environnementales ainsi qu'à l'augmentation des activités de traitement des déchets dangereux. Les déchets industriels traités par l'entreprise contiennent des substances toxiques et nocives, pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine et de l'écosystème environnant ainsi que sur le bien-être des communautés avoisinantes. Il apparaît crucial de respecter le principe de précaution dans de telles situations, en mettant en place des mesures de contrôle strictes, en favorisant la transparence et la participation publique, tout en prenant en considération les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets dangereux.

Bref, le projet d'agrandissement de Stalex semble ne pas respecter le principe de précaution, qui est pourtant essentiel pour garantir la protection de l'environnement et de la santé publique. Il est impératif de revoir attentivement ce projet et sa pertinence pour le Québec.

### 3. Sommaire des arguments

**Il est entendu que :**

- L'expansion du site d'enfouissement de Stablex dans la Grande Tourbière de Blainville pose des risques environnementaux et écologiques importants ;
- Le projet d'agrandissement de Stablex pourrait entraîner la libération du carbone stocké dans la tourbière et augmenter les émissions de gaz à effet de serre ;
- La dégradation de la tourbière aurait des conséquences négatives sur la qualité de l'eau et pourrait augmenter les risques d'inondations ;
- L'expansion du site d'enfouissement de Stablex compromettrait la protection des espèces en péril et violerait les lois de protection des oiseaux migrateurs ;
- Le gouvernement provincial s'est engagé à protéger 30% du territoire québécois d'ici 2030, y compris des zones telles que la Grande Tourbière de Blainville ;
- Il est nécessaire de remettre en question les activités industrielles ayant des impacts environnementaux dans le contexte de la crise climatique ;
- L'agrandissement du site d'enfouissement de Stablex réduirait les opportunités de loisirs, d'éducation et de tourisme écologique, affectant le bien-être et la qualité de vie des communautés locales ;
- L'usine Stablex présente des risques d'émission de substances toxiques et d'accidents industriels, mettant en danger la santé et la sécurité des résidents voisins ;
- Le projet d'agrandissement de Stablex ne respecte pas le principe de précaution en n'adoptant pas de mesures préventives adéquates face aux risques environnementaux et sanitaires potentiels.

### 4. Recommandations

Considérant les impacts de ce projet, l'Association de Québec solidaire Blainville formule les recommandations suivantes :

1. Rejeter le projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement Stablex à Blainville, car il présente des risques inacceptables pour l'environnement et la santé publique.
2. Demander à Stablex de cesser ses activités de traitement et de disposition finale de matières dangereuses résiduelles et de sols contaminés, et de procéder à la fermeture et à la restauration des cellules existantes.

3. Favoriser le développement de solutions alternatives et plus écologiques pour la gestion des matières résiduelles et dangereuses au Québec, en accord avec les principes de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.
4. Renforcer la réglementation et la surveillance des installations industrielles susceptibles de générer des matières résiduelles et dangereuses, afin de prévenir la pollution et d'assurer le respect des normes environnementales.
5. Établir des réglementations strictes interdisant l'importation des déchets industriels dangereux.
6. Renforcer le contrôle et les inspections des autorités douanières aux frontières pour s'assurer que les déchets importés sont conformes aux réglementations en vigueur.

## 5. Conclusions

L'expansion du site d'enfouissement de Stablex aurait un impact négatif sur la qualité de vie des communautés locales, tout en contribuant aux changements climatiques en libérant du carbone stocké dans la tourbière, exacerbant ainsi les problèmes climatiques mondiaux.

Le projet soulève également des préoccupations éthiques et environnementales liées à l'importation de déchets industriels dangereux. Au lieu de résoudre les problèmes de gestion des déchets à la source, l'expansion de l'usine créerait une dépendance à l'importation de déchets, générant ainsi des problèmes supplémentaires de pollution et de responsabilité.

Dans un contexte de conservation, il est essentiel de préserver des écosystèmes uniques tels que la Grande Tourbière de Blainville. Plutôt que de sacrifier cet environnement précieux pour une expansion industrielle, il est préférable de rechercher des alternatives durables et respectueuses de l'environnement, qui tiennent compte des intérêts à long terme de la biodiversité, des communautés locales et de la planète dans son ensemble.

En conclusion, les conséquences néfastes pour la biodiversité, les services écosystémiques, les communautés locales, le changement climatique, l'importation des déchets et les procédés de conservation sont trop importantes par rapport aux bénéfices escomptés de l'agrandissement de l'usine Stablex. La préservation de la Grande Tourbière de Blainville doit primer sur les intérêts économiques à court terme, afin de protéger notre environnement pour les générations actuelles et futures.

## 6. Références

1. *Rapport d'enquête et d'audience publique : Projet d'usine Stalex.* (1981). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
2. André, P., Marchand, E., & Bryant, C. (1994). Évaluation des impacts sociaux de projets majeurs dans l'étalement périurbain, le cas de Stalex à Blainville, région de Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 38(105), 345-369.
3. *Environnement | Ville de Blainville.* Ville de Blainville.  
<https://blainville.ca/services/environnement-et-voirie/environnement>
4. La Grande Tourbière de Blainville. *Voici la majestueuse Grande Tourbière de Blainville. Un endroit qui accueille et protège des espèces rares de la faune et de la flore.*  
<https://www.facebook.com/watch/?v=847338919670105>
5. Carnivorex. (2023, 28 avril). La Grande Tourbière de Blainville, un joyau écologique en péril - Suggestion de projet environnemental -. *Carnivorex.*  
<https://carnivorex.com/fr/grande-tourbiere-de-blainville/>
6. Gouvernement du Canada. (2021, 31 mai). *Loi sur les espèces en péril : information pour les propriétaires fonciers.* Canada.ca.  
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-centre-education/votre-responsabilite/proprietaires-fonciers.html>
7. Faune et flore du Pays. (2012). Les tourbières du Canada.  
[Faune et flore du pays - Les tourbières du Canada \(30 secondes\) \(hww.ca\)](https://www.hww.ca/fr/les-tourbieres-du-canada)
8. Du Canada Environnement Et Changement Climatique Canada, G. (2017, 6 septembre). *ARCHIVÉE - Environnement et Changement climatique Canada - Application de la loi - Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.*  
<https://ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=fr&n=3DF2F089-1#:~:text=Loi%20de%201994%20sur%20la%20Convention%20concernant%20les,r%C3%A9glementant%20les%20activit%C3%A9s%20humaines%20susceptibles%20de%20leur%20nuire.>
9. *Plan Nature 2030 - Un investissement historique de 200 M \$ pour soutenir les initiatives de conservation dans le sud du Québec.* (s. d.). Gouvernement du Québec.  
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-nature-2030-un-investissement-historique-de-200-m-pour-soutenir-les-initiatives-de-conservation-dans-le-sud-du-quebec-44891>
10. Anne, B. (2023, 22 mars). Publication du 6e rapport de synthèse du GIEC. *Ministères Écologie Énergie Territoires.*  
<https://www.ecologie.gouv.fr/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>
11. Radio-Canada. (2023, 21 avril). L'opposition demande à Québec d'interdire l'importation de déchets dangereux. *Radio-Canada.ca.*  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1973390/stalex-blainville-dechet-dangereux-bape-opposition>
12. Martine Ouellet (2023, 4 mai). Le Québec doit dire NON aux déchets toxiques des États-Unis et de l'Ontario. *TVA Nouvelles.*  
<https://www.tvanouvelles.ca/2023/05/04/le-quebec-doit-dire-non-aux-dechets-toxiques-des-etats-unis-et-de-lontario-1>
13. Gerbet, T. (2023, 20 avril). Un cimetière de déchets dangereux veut s'étendre dans les Laurentides. *Radio-Canada.ca.*  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1972658/bape-stalex-residus-dangereux-industriels-blainville>

14. Gouvernement du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport 1 — Les substances toxiques*.  
[https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201810\\_01\\_f\\_43145.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201810_01_f_43145.html)
15. Radio-Canada. (2021, 11 juin). Incendie dans une usine de traitement des résidus dangereux à Blainville. *Radio-Canada.ca*.  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1800784/blainville-incendie-stablex-environnement-matieres-dangereuses>
16. Gouvernement du Québec. (2021). *Préoccupations commerciales > Principe de précaution*.  
[https://www.ogm.gouv.qc.ca/preoccupation\\_ethiques\\_et\\_commerciales/commerciales/principe\\_precaution.html#:~:text=%C2%AB%20En%20cas%20de%20risque%20de,d%C3%A9gradati%20de%20l'environnement%20%C2%BB](https://www.ogm.gouv.qc.ca/preoccupation_ethiques_et_commerciales/commerciales/principe_precaution.html#:~:text=%C2%AB%20En%20cas%20de%20risque%20de,d%C3%A9gradati%20de%20l'environnement%20%C2%BB)